

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

BAIL DE LOCATION D'ESPACES OCCUPÉS PAR L'ORGANISME PUBLIC

Paragraphe 27 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2025-2026

Déclaration de renseignement annuel

Usage de l'espace occupé	Adresse	Nom du locateur	Superficie louée	Montant du loyer
Bureau	140, Grande Allée Est, bureau 650 Québec (Québec) G1R 5N6	Société québécoise des infrastructures	874,60 m²	262 386,24 \$